

Choisy le Roi, le 25 juin 2015

INSTRUCTION ADMINISTRATIVE  
2015/2016

IA n° 1

**TITRE : Article 8 - QUALIFICATION DES JOUEURS**

MODIFICATION REGLEMENT : REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES NATIONALES -  
Article 8.8 – Participation à deux rencontres dans le même weekend.

**Objet** : Les circonstances actuelles empêchent la mise en place de la feuille de match électronique pour les championnats d'Elite et de N2. Il apparait toutefois important de mettre aussitôt en œuvre l'article 8.8 du RGEN modifié lors de l'AG 2015.

-----

Les joueuses et joueurs des catégories M17 & M20 peuvent jouer deux matchs dans le même week-end dès lors qu'ils n'ont pas disputé plus de 45 points lors de la rencontre de l'équipe 1 qui s'est obligatoirement disputée avant la rencontre de l'équipe réserve.

Il appartient au club souhaitant utiliser ce dispositif de s'assurer que sa joueuse ou son joueur n'a pas disputé plus de 45 points lors du match de l'équipe 1. Le comptage se fait de la manière suivante :

- Soustraire le score de chaque équipe au moment où la joueuse/le joueur rentre sur le terrain (par exemple : **18/11 = 29 points**) du score de chaque équipe au moment où la joueuse/le joueur quitte le terrain (par exemple **25/16 = 41 points**).
- On obtient dans cet exemple **41 - 29 = 12 points joués**.
- Il faut ensuite additionner le nombre de points joués dans chaque set.
- Si le total est inférieur ou égal à **45 points**, la joueuse/le joueur peut jouer le lendemain ou le jour même avec l'équipe réserve.

**ATTENTION** : le contrôle de la CCS ne peut se faire qu'à posteriori. En cas de non respect de l'article 8.8 du RGEN, le match de l'équipe réserve sera perdu par pénalité ou forfait suivant la situation.

Christian CHEBASSIER

Secrétaire Général

*Destinataires : Ligues/Comités Départementaux/Conseil de Surveillance/Ligue Nationale de Volley/Commissions Centrales de la FFVB/GSA de la FFVB/autre diffusion*